

acte publié le 10.07.2023

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

8. Domaines de compétences par thème
8.9 – Culture

N° 158-2023

DECISION DU MAIRE

Signature d'un avenant au contrat de cession avec la Compagnie TRIPOTES

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,
Vu la décision n° 79-2023 du 21 mars décidant la signature d'un contrat de cession avec la compagnie TRIPOTES domiciliée Chaussée de Neerstalle 65 – 1190 BRUXELLES pour trois représentations dans les quartiers de la ville les 3, 4 et 6 juillet 2033 à l'occasion des Mascartiers pour un montant de 5.174,40 €.

DECIDE de signer un avenant au contrat de cession pour le règlement des défraiements pour un montant de 349,20 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 8 juillet 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine